

Agir en connaissance de cause

Statut du texte

Cette orientation est le résultat des travaux du comité d'accompagnement et du groupe de suivi du projet: 'Une autre approche des indicateurs de pauvreté. Recherche – action – formation'. Ce groupe s'est également réuni à deux reprises sous une forme élargie pour discuter du texte qui suit. Le groupe 'indicateurs' se réunit depuis 2002.

Types de participants : associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent, services statistiques et administrations des différents gouvernements, mutualités, scientifiques.

La connaissance est essentielle pour agir efficacement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une meilleure connaissance est en effet une condition de l'amélioration des politiques et de leur application sur le terrain.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont vu le jour: projets de recherche au sein d'institutions scientifiques et de services d'étude, collecte d'informations au sein d'associations de lutte contre la pauvreté et auprès de différents acteurs de terrain, expériences de dialogue à différents niveaux.

Les chiffres sont un instrument important pour mieux connaître la situation, évaluer les mesures politiques et éventuellement les adapter. On utilise des données chiffrées et on les interprète pour montrer l'étendue de la pauvreté, la décrire, découvrir les facteurs de risque, etc. Mais les chiffres seuls ne suffisent pas pour se faire une idée plus concrète de la situation. Cette approche doit être combinée à d'autres moyens tels que des méthodes plus qualitatives, des analyses pouvant fournir des informations sur la vie quotidienne et les trajectoires de personnes vivant dans la pauvreté. Les résultats des concertations et du dialogue menés avec des personnes pauvres et d'autres acteurs sont aussi riches d'enseignements. La combinaison de ces différentes méthodes peut donner une image plus complète de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La concertation entre les différents acteurs, dans le respect de l'apport et de la compétence de chacun (connaissance découlant de recherches scientifiques, connaissance 'du terrain', connaissance acquise par l'expérience), peut aussi représenter une plus-value considérable.

'L'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté' (voir annexe 3) s'intéresse aussi à la combinaison de données quantitatives et qualitatives et à la concertation entre les différents acteurs: «Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate » (article 3 de l'Accord de coopération).

RESOLUTION 1: INVESTIR DANS LA COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

PISTE 1. Davantage de recherche qualitative

L'approche qualitative contribue grandement à la recherche en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, plus précisément à l'étude des structures et des mécanismes qui interviennent dans la création et la persistance de situations de pauvreté. La diversité des situations de vie peut aussi être mieux étudiée par la recherche qualitative.

Des participants au projet 'Recherche – action – formation' ¹ mené sur les indicateurs de pauvreté mettent aussi fortement l'accent sur la manière dont la pauvreté est vécue par les gens eux-mêmes, qui a été fort mise en avant lors de ce projet. La recherche qualitative permet de mieux rendre compte de cet aspect qui touche aux sentiments humains.

En Belgique, quelques projets de recherche qualitative intéressants ont déjà été menés mais ce type de recherche reste le parent pauvre. Il est nécessaire d'en augmenter le nombre et de dresser une vue d'ensemble du travail déjà réalisé par plusieurs équipes, financées par différentes autorités. Une recherche qualitative correctement menée exige des moyens et du temps en suffisance.

¹ Lors de ce projet, un groupe de personnes issues d'associations de lutte contre la pauvreté, d'administrations, d'institutions et d'institutions scientifiques a recherché des indicateurs permettant de décrire correctement la pauvreté. Ce processus de dialogue a duré un an et demi (2002 – 2003). Le rapport final peut être consulté sur le site www.luttepauvrete.be

PISTE 2. Etudier la possibilité d'un archivage de données qualitatives

Certains scientifiques plaident aussi pour la constitution d'archives de données qualitatives. Ainsi les informations recueillies en abondance lors de chaque recherche qualitative (sous la forme de textes d'interviews détaillés) ne seraient plus perdues puisqu'elles pourraient être à nouveau consultées à l'occasion d'un approfondissement de la recherche ou d'une nouvelle étude². Toutefois, dans ce cas, il faut réfléchir à la manière dont les personnes interrogées peuvent être informées des objectifs de ces utilisations lors de recherches ultérieures. On peut aussi se demander si le chercheur ne sera pas trop éloigné de la réalité quotidienne des intéressés lorsqu'il procèdera à une analyse secondaire des données (donc sans être en contact avec les personnes interrogées).

PISTE 3. Résoudre le problème de la sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données

Les ensembles de données récoltées à grande échelle, sur la base d'enquêtes ou banques de données administratives, sont d'une importance majeure pour la recherche. La sous-représentation dans les bases de données³ des personnes vivant dans la pauvreté constitue une problématique spécifique.

Le risque existe que les personnes pauvres soient sous-représentées, en particulier dans les enquêtes car elles s'appuient sur un échantillon. Deux phénomènes peuvent l'expliquer :

1. La composition de l'échantillon ne correspond pas à l'ensemble de la population (en d'autres termes, l'échantillon n'est pas représentatif), et cela parce que les personnes et les groupes vivant dans la pauvreté risquent de ne pas y figurer. Les échantillons du PSBH (panel démographie familiale) et aujourd'hui du EU-SILC (enquête sur le revenu et les conditions de vie) se basent exclusivement sur le Registre national des personnes physiques, ce qui exclut les personnes en séjour illégal dans le pays, les personnes sans domicile fixe... En outre, celles vivant dans un ménage collectif (ex. institution, home, ...) ⁴ ne sont pas interrogées dans l'enquête EU-SILC. Toutefois, l'enquête sur la santé reprend des personnes vivant dans une maison de repos dans son échantillon.
2. Les non-réponses : les personnes sélectionnées dans l'échantillon initial ne participent pas à l'enquête (à la suite de déménagements multiples par exemple ou en raison de leur méfiance à l'égard du projet). Cela pose surtout problème lorsque l'absence de réponse est le fait de certaines catégories d'individus plutôt que d'autres: il est probable que ce phénomène contribue également à sous-représenter les personnes vivant dans la pauvreté.

Dans les bases de données administratives aussi, certaines personnes ou certains groupes font défaut.

Des efforts et des moyens supplémentaires sont donc nécessaires, notamment pour concrétiser les pistes suivantes :

– Extension de l'ampleur des enquêtes

Pour que l'on puisse disposer de données fiables au sujet des différents groupes et situations en matière de pauvreté, les échantillons utilisés lors d'enquêtes doivent être suffisamment larges. Dans ce cadre, mentionnons en particulier la problématique bruxelloise. Il a été impossible de calculer un chiffre fiable relatif à la pauvreté monétaire dans la région bruxelloise sur la base du PSBH et de l'ECHP ⁵ parce que la part bruxelloise de l'échantillon était trop faible. Le même problème se pose pour l'instrument EU-SILC actuel qui constitue pour les années à venir la source de la plupart des données chiffrées relatives à la pauvreté, aux niveaux national et européen. Cela signifie que Bruxelles – une région où il existe manifestement un gros problème de pauvreté (cf. le pourcentage élevé de bénéficiaires d'un revenu d'intégration entre autres) – « n'a donc pas saisi la balle au bond de sorte qu'on ne disposera à l'avenir pour la Région de Bruxelles-Capitale que de peu d'indicateurs de pauvreté pouvant être comparés dans un contexte européen » ⁶. D'où la demande d'un échantillon suffisamment important lorsque des enquêtes sont effectuées, afin que des chiffres puissent être fournis pour toutes les Régions et Communautés et – idéalement – pour les territoires urbains et ruraux.

– Amélioration de la représentativité des échantillons des enquêtes et des banques de données administratives

Il faut continuer à étudier comment des groupes qui sont actuellement absents de l'échantillon d'une enquête ou d'une banque de données administratives pourraient malgré tout y être suffisamment représentés. En outre, on peut aussi vérifier s'il convient de mener des recherches supplémentaires sur ces groupes, selon des méthodes adaptées aux conditions de vie de ces personnes ⁷.

² Levecque K., Vranken J., *La valorisation des banques de données socio-économiques dans l'étude de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, in: Revue belge de sécurité sociale, 1^{er} trimestre 2000, p. 196.

³ Voir l'article suivant: Adriaenssens G. en collaboration avec Peña Casas R. et Passot L., *La sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données*, in: Revue belge de sécurité sociale, 3^{ème} trimestre 2003, pp. 377 – 395.

⁴ Il s'agit notamment de groupes tels que les personnes âgées habitant dans une maison de retraite, les détenus, les patients séjournant dans un établissement psychiatrique, etc., auxquels il est régulièrement fait référence lors des concertations sur la pauvreté.

⁵ Le PSBH a été organisé pour la première fois en 1992 et, de 1994 à 2001, il a fait partie de l'ECHP (Panel communautaire des ménages).

⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, *9^{ème} rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale*, 2004, p. 69.

⁷ En 2006, à la demande du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et avec le soutien du SPP Politique scientifique, un projet de recherche démarrera, avec pour objectif d'examiner comment certains groupes qui ne sont pas interrogés dans l'enquête EU-SILC actuellement peuvent néanmoins être atteints à l'aide d'une enquête complémentaire.

– Poursuite des recherches sur le phénomène des ‘non-réponses’

Un certain nombre de personnes, bien que figurant dans l'échantillon, ne peuvent pas faire l'objet d'une enquête en raison de difficultés à les contacter ou de refus de répondre. Ces recherches devraient notamment porter sur l'ampleur de ces phénomènes et leurs raisons.

– Croisement avec des banques de données administratives

Voir piste 6.

PISTE 4. *Conserver le recensement*

Différents acteurs soulignent l'importance du recensement (l'enquête socioéconomique) réalisé en 2001 et la richesse des données collectées. Il s'agit, par exemple, de l'une des rares sources d'information sur la situation de la population en matière de logement. Par ailleurs, elle offre l'avantage de disposer de données jusqu'à l'échelle du quartier.

Pour l'instant, il n'existe aucune certitude sur le fait de savoir si cette enquête sera réitérée en 2011 (jusqu'à présent, l'enquête était menée tous les 10 ans). Il serait question de la remplacer par des banques de données administratives, qui n'apportent pas la même richesse d'information. L'opinion générale est qu'il serait très souhaitable de conserver la formule du recensement. Les différents acteurs demandent toutefois de veiller à ce que l'enquête soit menée d'une manière non menaçante.

Il est également demandé de mieux informer la population de l'objectif de l'enquête et des garanties en matière de respect de la vie privée. Cette demande ne vaut d'ailleurs pas seulement pour le recensement mais pour toutes les enquêtes.

PISTE 5. *Améliorer la qualité des statistiques fiscales*

Les statistiques fiscales pourraient être un bon point de départ pour obtenir de nombreuses informations sur le revenu de la population. Mais, pour l'instant, seules les données de la déclaration d'impôts sont reprises dans les statistiques: cela signifie que les personnes ne payant pas d'impôts parce que leur revenu est trop bas en sont absentes.

Il faut donc continuer à étudier les possibilités qu'offrent les statistiques fiscales en les combinant à d'autres banques de données.

PISTE 6. *Combiner différentes bases de données*

Différents acteurs plaident pour augmenter encore les croisements de banques de données.

En ce qui concerne l'enquête EU-SILC, une liaison à des banques de données administratives permettrait d'éviter de poser certaines questions relatives à la situation en matière de revenu – qui sont imposées par l'Union européenne et prennent beaucoup de temps – et de les remplacer par des questions non monétaires.

A cet égard, la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, plus particulièrement le datawarehouse 'marché du travail', offre beaucoup de possibilités: il donne un vaste aperçu des situations dans lesquelles les ménages vivent. Dans le cas d'une étude longitudinale, aucun problème 'd'abandon' sélectif ne se pose. Un lien avec des fichiers extérieurs au système de sécurité sociale est de l'ordre du possible mais ce n'est pas encore une solution parfaite, car les données ne concernent que les personnes en ordre sur le plan administratif⁸.

PISTE 7. *Exploiter davantage les données du terrain*

Il convient d'exploiter davantage les données 'du terrain' récoltées par les institutions qui y sont actives⁹. Lors du projet 'recherche – action – formation', les participants ont remarqué qu'un grand nombre de données sont disponibles au sein de différentes institutions. L'utilisation de ces données peut éviter de mettre sur pied une enquête (avec le risque de ne pas atteindre certains groupes ou de les voir sous-représentés). Il faudra cependant d'abord étudier comment ces informations peuvent être fournies de manière standardisée.

Nous voulons dans ce contexte attirer l'attention – à titre d'illustration – sur un certain nombre d'aspects à propos desquels le Service n'a pas trouvé de réponse dans le cadre du processus d'évaluation mené à l'occasion des 10 ans d'existence du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP):

- La relation entre l'offre et la demande en matière de logements sociaux, selon la taille du ménage (contrairement à la Région flamande et à la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne ne possède pas de données à ce sujet) ;
- Le nombre d'expulsions du logement.

⁸ Levecque K., Vranken J., *La valorisation des banques de données socio-économiques dans l'étude de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, in: Revue belge de sécurité sociale, 1^{er} trimestre 2000, p. 208.

⁹ Cf. la mention des données relatives aux banques alimentaires dans le Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting par exemple.

PISTE 8. Développer la 'capacité statistique' dans notre pays

Pour pouvoir réaliser les différentes propositions ci-dessus, il convient d'investir dans une plus grande 'capacité statistique'¹⁰. Si l'on veut mener des politiques fondées sur des chiffres, il faut en même temps investir dans la production de données récentes, rigoureuses, dans le contrôle de la qualité y afférent et dans le traitement de ces données.

RESOLUTION 2: AVANCER VERS UNE SERIE EQUILIBREE D'INDICATEURS

Un 'indicateur' est un instrument de mesure servant à évaluer un aspect donné d'une problématique (par exemple le nombre de personnes vivant sous un certain seuil de revenu ou le nombre de personnes vivant dans une habitation insalubre...). Des indicateurs sont donc utilisés pour parler de certains aspects de la pauvreté. Ils peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'une recherche, d'une évaluation, de la fixation d'objectifs... Le choix de ces indicateurs, selon l'aspect de la problématique qu'on veut mesurer, reflète toujours la manière dont on aborde cette problématique.

PISTE 1. Poursuite de l'élaboration d'une série équilibrée d'indicateurs

Il faut continuer à travailler à l'élaboration d'une série équilibrée d'indicateurs reflétant autant que possible le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la complexité des situations de pauvreté. Sur ce plan, bon nombre d'efforts significatifs ont déjà été consentis: travaux de recherche menés par différentes institutions scientifiques¹¹, activités dans le cadre du Plan d'action national inclusion sociale (et plus précisément le groupe de travail indicateurs, coordonné par le SPF Sécurité sociale)¹², rapports sur la pauvreté et l'exclusion sociale rédigés par les différentes instances en Belgique¹³, le projet 'recherche – action – formation'¹⁴ ... Actuellement, la réflexion se poursuit notamment au sein du groupe de travail indicateurs (Plan d'action national inclusion sociale). à partir des perspectives tracées par le projet 'recherche – action – formation'. Des pistes sont étudiées en ce qui concerne la 'qualité du travail', le 'surendettement' et les 'revenus après déduction des frais de logement'. Plusieurs équipes de chercheurs, provenant de différents pays européens, ont poursuivi ensemble une recherche sur la possibilité d'introduire l'aspect 'genre' dans les indicateurs de pauvreté¹⁵.

Le choix et l'élaboration des différents indicateurs monétaires et non monétaires requièrent encore de plus amples recherches et concertations dans le cadre d'un processus de réflexion continu, avec la participation d'acteurs de terrain. De plus, il est également possible de tirer des enseignements des expériences dans les autres États membres de l'Union européenne.

PISTE 2. Analyse et interprétation des chiffres relatifs aux différents indicateurs, avec la participation des acteurs

Dans le cadre du Plan d'action national inclusion sociale, une première impulsion a été donnée pour l'interprétation des chiffres. L'explication de ces chiffres est naturellement importante pour leur interprétation par les décideurs, mais également dans la communication à l'attention du grand public. Il est important que les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté soient impliqués dans cette interprétation: qu'ils soient scientifiques, représentants d'administrations publiques, professionnels de différentes organisations et institutions sur le terrain, personnes vivant dans la pauvreté. Le groupe de concertation 'indicateurs' existant au sein du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (auquel participent des représentants de ces différents acteurs) peut fournir – en collaboration avec le SPF Sécurité sociale et en élargissant sa composition – une contribution dans ce travail d'interprétation.

PISTE 3. Concertation sur la pertinence d'une série restreinte d'indicateurs pouvant servir pour une communication régulière avec le grand public

Une attention particulière doit être accordée à la communication en direction des médias et de la population des chiffres et des indicateurs relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cette communication nécessite un travail de vulgarisation, afin d'être compréhensible pour un large public. Pour ce faire, certains plaident pour l'établissement d'un aperçu restreint d'indicateurs, dont la forme et la sélection seraient déterminées de concert par les différents acteurs, et qui serait communiqué à intervalles réguliers. Cette idée s'inscrit dans le prolongement de ce qui est demandé dans l'Accord de coopération au Service de lutte contre la pauvreté,

¹⁰ Ceci est également mentionné dans le 'Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale' de la Commission des Communautés européennes, 27/01/2005 (à consulter sur http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/jrep_fr.htm)

¹¹ Voir notamment le *Jaarboek Armoede en sociale uitsluiting* (Annuaire sur la pauvreté et l'exclusion sociale) (avec chaque fois un chapitre reprenant des statistiques dans différents domaines de l'exclusion sociale, consultable également à l'adresse www.ua.ac.be/oases), les publications du Centre de politique sociale (<http://webhost.ua.ac.be/csb/>), les activités de l'Institut pour un développement durable (<http://www.iddweb.be/>) ...

¹² L'annexe indicateurs du Plan d'action national inclusion sociale 2005-2006 peut être consultée à l'adresse http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_inclusion/docs/2005/be_annex_fr.pdf

¹³ Vous trouverez un aperçu sur le site www.luttepauvrete.be, à la rubrique 'publications'.

¹⁴ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Une autre approche des indicateurs de pauvreté: recherche – action – formation*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, mars 2004, Bruxelles. Consultable sur <http://www.luttepauvrete.be/publicationsserviceindicateurs.htm>

¹⁵ Le réseau flamand des associations où les pauvres prennent la parole, l'association 'Leren Ondernemen', le centre de recherche Oases, et l'association Flora sont impliquées dans cette recherche européenne en tant que partenaires belges.

la précarité et l'exclusion sociale (art. 2 et art. 3¹⁶). Le groupe de concertation 'indicateurs' existant au sein du Service peut – en collaboration avec le SPF Sécurité sociale – se pencher sur la question de la pertinence d'une série restreinte d'indicateurs de ce type et sur la forme qu'elle peut prendre, le cas échéant.

PISTE 4. Davantage de recherche longitudinale

Le besoin de recherche longitudinale (au cours de laquelle les mêmes personnes sont interrogées ou suivies dans la durée) est régulièrement cité. Ce type de recherche permet d'aider à répondre à une question centrale dans ce rapport: quand et de quelle manière les gens obtiennent-ils de réelles perspectives d'avenir (qualité des emplois, revenus, une formation sérieuse ...) ? Plutôt que de se demander simplement comment ces personnes peuvent survivre dans leur situation actuelle.

Voici quelques exemples concrets de recherches longitudinales utiles en cette matière:

- La recherche au sujet des parcours d'enfants qui sont placés dans une institution ou une famille d'accueil ;
- La recherche au sujet des parcours des personnes qui sont mises au travail par les CPAS via des mesures d'activation ;
- Les dynamiques transgénérationnelles.

PISTE 5. Poursuivre la concertation pour l'élaboration d'une mesure de pauvreté absolue

Un grand nombre d'indicateurs qui sont utilisés dans le contexte européen – dans le cadre des Plans d'action nationaux inclusion sociale – sont basés sur une mesure relative¹⁷ de la pauvreté, à savoir le taux de risque de pauvreté. Celui-ci est décrit comme le pourcentage de la population ne disposant pas d'un revenu équivalent à au moins 60% du revenu médian¹⁸.

Une des critiques à l'égard de cette mesure est que le seuil de pauvreté est fixé de façon arbitraire. Cela amène certains acteurs à proposer une combinaison avec une mesure de pauvreté absolue¹⁹, de caractère plus tangible. D'autres, par contre, hésitent plutôt à choisir une mesure de pauvreté absolue en raison des dangers qu'elle présente. En tout cas, les conditions suivantes doivent être fixées pour la détermination d'une mesure de pauvreté absolue:

- Elle doit absolument faire l'objet d'une concertation avec les différents acteurs (notamment pour décider ce qui doit être repris ou pas dans le panier des 'biens et services nécessaires') ;
- La mesure de la pauvreté ne doit pas devenir une norme politique ou sociale ;
- L'élaboration d'une telle mesure demande une approche méthodique correcte ;
- Les moyens et le temps disponibles pour élaborer cette mesure doivent être suffisants.

Les initiatives menées dans d'autres pays peuvent servir de source d'inspiration pour la concertation sur cette piste (voir les expériences en Italie, aux Etats-Unis et au Québec par exemple²⁰).

RESOLUTION 3: TENDRE VERS UNE PLUS GRANDE CONCORDANCE ENTRE LA RECHERCHE, LA POLITIQUE ET LA MISE EN OEUVRE

PISTE 1. Utilisation plus systématique des indicateurs par les responsables politiques

Différents représentants issus du monde scientifique et des administrations publiques déplorent que les indicateurs soient trop peu utilisés par les responsables politiques. Il semble en effet exister très peu de liens entre les données provenant de la recherche et les mesures politiques qui sont prises. En même temps, les différents participants au débat doivent aussi se demander si le choix et la forme des indicateurs ne doivent pas être repensés pour être davantage un soutien à la décision politique.

PISTE 2. Etudier la possibilité d'un rapport d'impact sur la pauvreté

Lors de l'élaboration d'une mesure politique, il conviendrait d'examiner davantage quelles conséquences elle peut engendrer pour les personnes qui vivent dans une situation de pauvreté. Lors de différentes concertations et au cours du projet 'recherche – action – formation', il a été souligné avec insistance combien il est important d'évaluer cet impact de manière approfondie:

¹⁶ A consulter sur le site www.luttepauvrete.be. L'article 3 est également mentionné dans l'introduction de cette orientation.

¹⁷ Une mesure de pauvreté relative détermine un seuil de revenu par rapport à une valeur donnée située au centre de l'éventail de revenus d'une population. Le seuil de pauvreté relatif est par conséquent fixé au niveau du bien-être général de la population et il évolue aussi sur la base de celui-ci.

¹⁸ Revenu équivalent = qui tient compte de la taille du ménage et de l'âge de ses membres. Pour obtenir le revenu médian, on classe tous les revenus du plus faible au plus élevé et on prend celui qui est juste au milieu.

¹⁹ Par mesure de pauvreté absolue, on entend ici la norme budgétaire. Cette méthode de détermination d'un seuil de pauvreté consiste à composer un panier de biens et services indispensables. La valeur monétaire de ce panier correspond au seuil de pauvreté. En Belgique, tant des universitaires (voir K. van den Bosch) qu'une association (Recht-Op) se sont livrés à des exercices intéressants en matière de fixation d'un seuil de pauvreté sur la base d'une liste de biens et services nécessaires.

²⁰ Voir Michaux S., Cotton C., Bishop K., *Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement Ressources Humaines Canada*, <http://www.statcan.ca/bsolc/français/bsolc?catno=75F0002M2004001>

« (1) Il est (...) indispensable de ne pas dissocier les actions et les mesures de leur efficacité. (2) Le succès d'une mesure dépend fortement de la façon dont elle va être reçue par le public concerné. D'où l'importance de mieux prendre en compte les parcours individuels et les sentiments humains qui en découlent (respect de la dignité, reconnaissance de la diversité). (3) L'évaluation des actions doit rendre compte de l'impact des mesures préconisées sur l'insertion durable des publics concernés dans un emploi de qualité, dans un logement salubre, dans un état de santé satisfaisant, dans un cycle d'enseignement général, ... »²¹.

Depuis longtemps, l'idée d'un rapport à ce sujet est mise en avant. Il faut encore examiner sous quelle forme un tel instrument de recherche pourrait offrir une plus-value dans l'élaboration de mesures politiques de qualité. Les exemples de rapports d'impact dans d'autres secteurs peuvent constituer une source d'inspiration en ce qui concerne les possibilités et les limites d'un tel instrument.

PISTE 3. *Évaluation systématique de mesures, avec implication des différents acteurs*

Lors de l'introduction d'une mesure politique, une évaluation devrait être systématiquement prévue après une période donnée. Lors de cette évaluation, les différents acteurs doivent être impliqués autant que possible. À titre d'exemple, nous souhaitons faire référence à la loi relative au droit à l'intégration sociale. Des évaluations ont été réalisées – se complétant mutuellement – par une institution de recherche désignée par le ministre compétent, ainsi que par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans le cadre de son groupe de concertation relatif à la législation et la pratique des CPAS.

RESOLUTION 4: SOUTENIR LA PARTICIPATION ACTIVE DES DIFFERENTS ACTEURS

PISTE 1. *Accroître les possibilités pour les personnes concernées de participer à la recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale*

Les personnes vivant dans la pauvreté demandent à pouvoir participer à la recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Un objectif du processus européen en matière d'inclusion sociale concerne d'ailleurs la participation de tous les acteurs.

Des personnes vivant dans la pauvreté expriment une forte inquiétude par rapport au manque de possibilités de participation. « *Attention, on parle de nos vies !* »²² a-t-on pu entendre. Le projet 'Recherche – action – formation' a mis en avant le terme 'vigilance': « En terminant le chapitre consacré aux sentiments humains, les participants affirmaient que, si on choisissait de recourir à des enquêtes, il était nécessaire de s'appuyer sur un groupe de travail au sein duquel les personnes pauvres étaient valablement représentées. La question était alors centrée sur les enquêtes. Mais de manière plus générale, le recueil, l'utilisation et l'interprétation de données relatives à la pauvreté s'avèrent délicates, quelle que soit la provenance de celles-ci. Tant la construction des indicateurs de pauvreté que leur utilisation demandent une grande prudence pour veiller à rester, aussi bien dans la manière de parler de la pauvreté que dans la façon d'évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté, en concordance avec la réalité vécue par les personnes pauvres. Le mot-clé utilisé par un délégué d'une administration a été gardé ensuite par l'ensemble des participants ²³ ».

La participation au processus de mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale doit se traduire par une implication dans les différentes phases d'un processus de recherche, à savoir:

- La définition de la pauvreté - et plus concrètement la formulation de la question de recherche - ainsi que le choix d'indicateurs ;
- La formulation des questions ;
- L'interprétation des résultats de la recherche.

Différentes possibilités de concrétiser cette participation existent:

- On peut accorder plus d'attention et de moyens à la recherche participative et à la recherche-action dans lesquelles les personnes vivant dans la pauvreté ne sont pas uniquement objets de recherche mais aussi co-auteurs²⁴.
- On peut faire systématiquement attention à ce que les différents acteurs soient impliqués dans l'accompagnement du projet de recherche.
- Un groupe de concertation dans lesquels les différents acteurs sont représentés peut faire part aux chercheurs – à la demande - de ses commentaires par rapport à l'organisation et la forme de la recherche ainsi que l'interprétation des résultats. Il ne s'agit pas d'un 'groupe de contrôle' mais plutôt d'une sorte de 'groupe de réflexion'.

²¹ Propos tenus par une participante au projet issue d'une administration lors de la présentation à la presse du rapport final du projet 'recherche – action – formation' à consulter à l'adresse suivante : http://www.luttepauvrete.be/publications/indicateurs/ Presse_apports.pdf

²² Propos tenus par un représentant des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent lors d'une réunion de concertation sur la connaissance et les indicateurs organisée au Service (septembre 2005).

²³ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Une autre approche des indicateurs de pauvreté, Recherche – action – formation*, Bruxelles, Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, mars 2004, pp. 153- 154.

²⁴ Le projet 'Recherche – action – formation' et le projet sur l'aspect genre pour les indicateurs ont déjà été cités précédemment. Peuvent aussi être mentionnées la recherche 'Une éducation réussie malgré la misère' (réalisée par le Groupe interuniversitaire Recherche et Pauvreté en collaboration avec Centrum Kauwenberg), 'Naar het middelpunt der armoede?' (réalisée par le groupe de recherche Casum, également en collaboration avec Centrum Kauwenberg), la recherche sur les conditions de logement menée par le Centre interdisciplinaire Droits fondamentaux et Lien social des Facultés universitaires Notre Dame de la Paix de Namur en collaboration avec les associations LST et Troc.

PISTE 2. *Prévoir suffisamment de temps et un mode de travail adapté pour le processus de recherche, afin de rendre possible une participation réelle*

Une méthode de travail participative exige certaines conditions. Ainsi les scientifiques (et les commanditaires de la recherche) devront, par exemple, adapter le programme de recherche - tant en termes de contenu que de délais - aux groupes avec lesquels ils collaborent. Les différents partenaires devront aussi reconnaître la place spécifique que chacun peut occuper dans le processus de recherche.

Le projet 'Recherche - action - formation' a montré que l'implication des personnes vivant dans la pauvreté dans le travail de recherche et le débat sur les indicateurs de pauvreté nécessitait un important soutien.

PISTE 3. *Rendre les informations existantes plus accessibles*

Soulignons aussi l'importance - dans le cadre de la participation et de l'implication des différents acteurs - de l'accessibilité des informations existantes. On peut se demander si, pour l'instant, toutes les données ou tous les résultats de recherche pertinents sont à la disposition des citoyens, des fonctionnaires, des scientifiques intéressés et cela, sous une forme compréhensible.